



Association des Plaisanciers du Minaouët

Mail : adpm29@gmail.com
Site internet : <http://adpm29.jimdo.com>
Tél : 0782778308

AG du 29 mars 2019 : Rapport Moral et d'Activités

Chers Adhérentes, chers Adhérents,

Depuis notre dernière Assemblée Générale, notre association a poursuivi sa route dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral 2018061-137 autorisant notre zone de mouillages et nous en confiant la gestion, et de l'arrêté inter-préfectoral 2018061-136 portant le règlement de police de cette zone de mouillages, signés le 2 mars 2018.

Notre zone de mouillages comprend donc depuis mars 2018, outre les 65 mouillages des 5 zones du Minaouët, les 15 mouillages de la plage de Pen-Avel / Kermingham, et les 12 mouillages de la plage des Bouchers, soit 92 mouillages au total.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, depuis notre dernière AG, **13 nouveaux adhérents** qui figuraient sur au moins 1 des 7 listes d'attente concernant les 5 zones du Minaouët et les 2 plages, ou qui occupaient un mouillage individuel sur une des 2 plages :

- M. [REDACTED], poste B4, vedette Cap Camarat 7.5 CC-2 « Deeper Blue »
- M. [REDACTED], poste 215, voilier Kirié 7,2 m « Instanblue »
- M. [REDACTED], postes 209 et B11, pêche promenade California 5,50m « Witness »
- M. [REDACTED], poste 110, voilier Kelt 8,58m « Sara »
- M. [REDACTED], poste P 9, semi-rigide 6,50 m « Valiant »
- M. [REDACTED], poste P1 pour voilier First 25 de 7,39m « Céladon »
- M. [REDACTED], poste B7, canot misainier 3,42m « Bidouric »
- M. [REDACTED], poste B 6, vedette Antares 6,48 m « Backinbusiness »
- M. [REDACTED], poste B5 semi rigide zodiac pro Open 6,5 « Castel Braz »
- M. [REDACTED], poste B9 pour voilier Gib Sea 20 de 6,05m « Mimi Cracra »
- M. [REDACTED], poste B3 pour pêche promenade Aliénor 4,70m « Heureux »
- M. [REDACTED], poste 208, vedette Antarès 640 de 6,10m
- M. [REDACTED], poste 303, voilier mousquetaire de 6,48m

8 adhérents ont quitté l'association, parce qu'ils ont trouvé un autre mouillage, voire une place de port, ou parce qu'ils ont vendu leur bateau ou suite à radiation :

- M. [REDACTED] (semi-rigide « PIERRE I ») qui occupait le poste P4
- M. [REDACTED] (voilier « Anakao ») qui occupait le poste 303
- Mme [REDACTED] qui occupait le poste 106, par radiation décidée au CA du 25/5/2018

- M. [REDACTED] (son bateau « Witness » a été racheté par un nouvel adhérent) qui occupait le poste 110
- M. [REDACTED] (bateau « AR CELO ») qui occupait le poste B9
- M. [REDACTED], (vedette « Logacan ») qui occupait le poste 208
- M. [REDACTED], (voilier « 3 AS ») qui occupait le poste P7
- M. [REDACTED] (voilier « Kéroro III » - Kelt 620) qui occupait le poste 122

7 postes de mouillage sont actuellement disponibles (122, P2, P7, P13, P14, B 10, B12) et devraient nous permettre de faire rentrer 7 nouveaux adhérents, dont 2 figurant aujourd'hui sur les listes d'attente des différentes zones.

4 changements de poste de mouillage ont été validés par le CA :

- M. [REDACTED] (coque rigide « Anch'lo ») du poste B6 au poste P2
- M. [REDACTED] (coque rigide « ARTHUR ») du poste P 11 au poste P4
- M. [REDACTED] (pêche promenade Kirié de 6 m) du poste 106 au poste 124
- M. [REDACTED] (barque Mistral II) du poste P7 au poste P3

5 changements de bateau ont été validés par le CA :

- M. [REDACTED], qui a depuis quitté l'ADPM : remplacement du Kelt 620 « Kéroro III » par un First 24 de 7,34m « Keroro IV » au poste 122
- M. [REDACTED] - poste P8 : remplacement du Quicksilver 470 « Océane » par coque rigide Cap Camarat 5.15 « Pez Vela »
- M. [REDACTED] – poste B1 : remplacement Bénéteau Flyer 650 « Cabellou » par Brunswick Marine / Activ 705 Cruiser « Cabellou 2 »
- M. [REDACTED] – poste B3 : remplacement de son Ocqueteau / Alienor 470 « Heureux » par un Jeanneau Esteou 4 530 « Le BELODET » de 5,25 m
- M. [REDACTED] – poste 126 : remplacement de son Flyer 8 « Ti-Mec » de 8,75 m par un Cap Camarat 725 « Ti-Mec II » de 7,25m

J'en profite pour vous rappeler de la nécessité d'une information préalable du CA, avant tout changement de bateau, comme le prévoit le RI.

Du changement également en 2018 au bureau de notre association, élu lors du CA du avril 2018 : Martine Berthéléme a été élue Trésorière et Guillemette Troalen a été élue trésorière-adjointe après 16 années en tant que Trésorière. Je vous demande de l'applaudir pour ces années de dévouement envers notre Association. Lors du même CA, Dominique Leguy notre efficace secrétaire, a été brillamment réélu ; j'ai pour ma part également été réélu Président, faute d'autre candidat.

La déclaration en préfecture des évolutions administratives de l'ADPM survenues en 2018 (dénomination, statuts, membres du CA et du bureau) a été faite via le site internet ad-hoc le 9 mai 2018 [déclaration officiellement enregistrée le 30 mai].

Sur le terrain, d'autres évolutions ont eu lieu ou sont prévues.

La première évolution concerne les **râteliers à annexes**, demandés par l'administration lors de l'instruction du renouvellement de notre AOT, pour éviter le stockage des annexes sur des espaces végétalisés :

2 râteliers achetés par l'ADPM pour un montant d'environ 1100 € ont été mis en place à la plage de Pen-Avel début juillet, avec l'appui de la Mairie de Concarneau, qui a assuré la concertation avec le propriétaire riverain et le transport sur site. Ces 2 râteliers offrent 12 places d'annexe pour les 15 mouillages de la plage et un maximum de 10 annexes présentes cet été.

Pour la plage des Bouchers, nous avons eu un accord verbal de la mairie de Concarneau pour utiliser les anciens emplacements pour vélos à droite de la plage.

Un courrier a été adressé le 23/9 à la mairie de Concarneau remerciant pour la contribution à la mise en place des râteliers plage de Pen-Avel, notamment pour la concertation avec le propriétaire du terrain concerné, et demandant à la mairie d'organiser la concertation pour le choix de l'emplacement des futurs râteliers de **l'Anse de Kermingham** (concertation entre les parties prenantes : ADPM, commune de Concarneau, DDTM, co-propriétaires, chargé de mission Natura 2000 ...].

La 2^{ème} évolution sur le terrain (je devrais dire sous la mer) concerne les **corps morts existants** :

Une « exploration » des plages de Pen-Avel et des Bouchers réalisée en mai, notamment avec l'appui d'un plongeur, et mi-juillet par marée basse de grand coeff, a permis **d'identifier sur les fonds sous-marins de ces plages plusieurs corps morts non utilisés de qualité professionnelle**, qui ont été ou seront mis à la disposition des titulaires des mouillages correspondants.

Nous avons également repérés **quelques corps morts non utilisables et des chaînes en mauvais état et abandonnées**. Une demande de retirer ces dispositifs abandonnés a été transmise à la DDTM le 18/7 ; la DDTM a demandé un devis à plusieurs sous-traitants **pour une opération qui pourrait avoir lieu en 2019**.

La 3^{ème} évolution concerne **l'Affichage Réglementaire**, compte tenu de nos obligations à ce sujet prévues dans l'Arrêté Préfectoral d'AOT et dans le règlement de police.

Un document conforme à nos obligations a été élaboré et transmis le 23/9 aux Mairies de Concarneau et Trégunc, pour affichage sur les panneaux municipaux, (ce qui a été fait pour celui de la plage des Bouchers), en leur suggérant d'ajouter des panneaux à la plage de Pen-Avel, la plage de Porz Breiz et au chemin de la grève ...

Ce document a été affiché sur nos panneaux actuels (Anse de Kermingham et Porz Bleiz) qui ont été nettoyés et mis à jour en septembre dernier.

Il reste à mettre à jour le panneau à l'entrée du Minaouët (n° et date de l'arrêté préfectoral).

Quelques uns de nos adhérents avaient subi les années précédentes des dégradations ou des vols sur leur embarcation, notamment à l'occasion des soirées, je devrais dire des beuveries, qui suivaient les résultats du baccalauréat.

Le Conseil d'Administration a adressé fin mai 2018 à la Mairie de Concarneau un courrier rappelant les dégradations de 2017 et des années précédentes et demandant au Maire quelles mesures il comptait prendre pour empêcher de tels agissements qui sont à la fois prévisibles et localisés. Le Maire de Concarneau nous a répondu le 20 juin en nous informant des mesures prises, notamment les actions de sensibilisation et de formation destinées aux collégiens et lycéens et la préparation des échéances de fin juin en collaboration avec le commissariat de police de Concarneau. **Effectivement, suite à la**

Siège social

8, impasse du Rivage – 29900 Concarneau

surveillance policière exercée le ou les soirs fatidiques, il n'y a pas eu d'incident post bac cet été.

Toutefois, nous vous invitons à laisser le moins de matériel possible dans vos bateaux à la vue des éventuels prédateurs ou saboteurs, particulièrement à cette période.

A noter que les risques encourus par votre bateau peuvent également provenir d'une **défaillance de votre mouillage**. C'est ce qui est arrivé à un de nos adhérents lors du coup de vent de début mars 2019 : suite à la rupture de la cigale en inox du corps-mort le voilier «MOUSS» de M. [REDACTED] s'est échoué sur les rochers heureusement sans dégât. J'en profite pour vous rappeler que l'entretien de votre dispositif de mouillage (corps-mort, cigale, chaîne, manilles ...) est de votre responsabilité.

Le Conseil d'Administration de l'ADPM s'est réuni 6 fois depuis notre dernière Assemblée générale. Les débats et décisions ont notamment concerné, outre les évolutions évoquées tout à l'heure :

- Les relations avec nos adhérents (notamment le respect des délais concernant le paiement des cotisations et redevances et la transmission des attestations d'assurance, - sujet que nous évoquerons tout à l'heure -, les démissions, rappel au règlement intérieur),
- La gestion de la liste d'attente de chacune des 7 zones,
- Les bateaux squattant le plan d'eau,
- Les risques de dégradations et vols que nous venons d'évoquer,
- Le budget de l'association,
- Un certain nombre de modifications du Règlement Intérieur (elles sont portées à l'ordre du jour de notre AG, conformément à l'article 16 de nos statuts),
- La décision de faire un don de 400 € à la SNSM. Ce chèque sera remis tout à l'heure aux représentants de la Station de Trévignon-Concarneau.

Mais à l'ADPM, il n'y a pas que le Conseil d'Administration qui travaille, puisqu'un grand nombre de nos adhérents ont participé au **nettoyage du plan d'eau effectué le 14 avril 2018**.

Nous reparlerons tout à l'heure de la date retenue pour le prochain nettoyage.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président



Yves CAYTAN